

MAITRE D'OUVRAGE		ADUHME / SCIC Toi et Toits					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x						x	
<b>Action ENE1</b>		<b>Installer des centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments</b>					
<b>Lien avec le projet de territoire</b>		<b>F51 : Produire de l'énergie localement</b> <b>F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez a choisi de s'engager fortement pour la transition énergétique. Cet engagement nécessite de développer des actions ambitieuses afin de réduire par deux les consommations énergétiques du territoire et de les couvrir par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Dans ce cadre, elle souhaite développer l'énergie photovoltaïque sur son territoire.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>1) Prérequis : lever les blocages avec l'ABF</p> <p><b>1) Déployer l'opération collective Solaire Dôme sur le patrimoine public :</b> Le principe de cette opération portée par l'ADUHME serait de : - proposer aux collectivités d'implanter en toiture d'un de leurs bâtiments, à minima, une centrale photovoltaïque de 9kwc (60m<sup>2</sup>) avec vente totale de la production ; - faciliter le passage à l'acte en accompagnant la démarche ; - garantir la qualité de réalisation de l'installation en favorisant le choix d'entreprises qualifiées et en imposant un contrat d'entretien pour assurer une production optimum ; - suivre globalement l'opération pour évaluer année après année la production annuelle électrique.</p> <p>Déroulement de l'action : - sollicitation des communes et EPCI pour recenser leur intérêt dans une démarche collective ayant pour objet l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics - réaliser sur la base du cadastre solaire départemental et du logiciel PVGIS des premières simulations pour faire valoir le potentiel photovoltaïque pour les collectivités s'étant déclarées intéressées en intégrant les contraintes notamment architecturales ; - travailler en amont avec de potentiels partenaires, notamment ENEDIS - entrer en contact avec des entreprises locales qualifiées pour recenser leur intérêt au regard de ce projet ; - établir des pièces de consultation pour les collectivités afin d'obtenir des devis sur la réalisation d'une étude de faisabilité préliminaire et le coût d'implantation d'une centrale photovoltaïque. - impliquer l'EPCI avec la mise à disposition d'un technicien en capacité de réaliser le suivi des installations de 1er niveau : vérifier régulièrement la production photovoltaïque et réarmer le cas échéant des disjoncteurs. Les techniciens de l'EPCI bénéficieront d'une formation spécialisée de la part d'une entreprise ; - appui technique et administratif de l'accompagnement départemental tout au long du projet.</p> <p>Cette action permettra aux collectivités de montrer l'exemple et de participer concrètement aux objectifs de transition énergétique.</p> <p><b>2) Soutenir et participer au développement de la coopérative citoyenne locale, SCIC Toi et Toits :</b> - développer un partenariat avec la SCIC en vue de créer une ombrière photovoltaïque sur le site Anna Rodier : la collectivité envisage de faire construire une ombrière photovoltaïque sur le parking du site rue Anna Rodier à Ambert afin d'abriter sa flotte de véhicules électriques et d'alimenter les bornes de recharges électriques via de l'électricité renouvelable produite localement. La collectivité porterait la construction de la structure tandis que la SCIC gèrerait l'installation des panneaux photovoltaïques. - promouvoir le projet de la SCIC Toi et Toits auprès du grand public et des acteurs économiques locaux.</p> <p>4) Se positionner sur le PV au sol pour être en capacité d'apporter des réponses aux propriétaires fonciers et aux développeurs.</p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs et des collectivités Soutien de l'ABF de secteur Lever les idées reçues sur l'énergie solaire photovoltaïque					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre de centrales photovoltaïques de 9kwc en vente de production installées dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - nombre de collectivités sur le territoire d'ALF engagées dans l'opération Solaire Dôme - puissance crête globale installée - production annuelle de kwh photovoltaïques et volume de gaz à effet de serre non émis					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<b>Incidences négatives :</b> L'installation de panneaux photovoltaïques peut avoir un impact sur la perception paysagère. <b>Mesures d'évitement :</b> Veiller à une intégration paysagère de l'installation					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : - étude de sols pour une ombrière à Ambert - recensement des toitures communales et communales - réalisation d'analyses d'opportunité par l'ADUHME dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - engager une discussion avec l'ABF 2022 : - lancement du marché de travaux dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - construction de la structure porteuse de l'ombrière photovoltaïque par Ambert Livradois Forez et pose des panneaux photovoltaïques par la SCIC Toi et Toits					
COUT DE L'OPERATION		Solaire Dôme : - Dépenses d'investissement : entre 20 et 25 000€ par centrale - Recettes de fonctionnement : 1 575€/an (sur la base du tarif de rachat en vigueur au 01/01/2019) Ombrière PV : Construction en bois local 70 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME / SCIC Toi et Toits / Conseil Départemental / ABF / CAUE / ENEDIS					
PARTENAIRES FINANCIERS		Solaire Dôme : Conseil départemental, PNRLF Ombrière PV : Région, Etat (DETR)					

MAITRE D'OUVRAGE		SAS Bertignat Biogaz					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
Action ENE2		Installer une unité de méthanisation agricole sur le territoire d'ALF					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>La France a inscrit dans la Loi LTECV l'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute à 32% d'ici 2030. Pour ce qui la concerne, Ambert Livradois Forez ambitionne d'atteindre 64%. Le potentiel de développement du biogaz, via la méthanisation, représente 33% des gisements renouvelables potentiellement exploitables sur le territoire d'ALF. Il s'agit du gisement le plus important.</p> <p>La méthanisation repose sur l'utilisation d'un processus biologique naturel de fermentation anaérobie qui transforme la matière organique pour produire à la fois du biogaz et un résidu appelé le digestat, utilisé pour l'amendement des sols et la fertilisation des cultures.</p> <p>La méthanisation a un impact fort des points de vue écologique, économique, agronomique et sociaux tout en répondant aux principes de l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des gaz à effet de serre,</li> <li>- Production d'énergie renouvelable,</li> <li>- Diversification des sources de revenus agricoles,</li> <li>- Valorisation de la biomasse locale,</li> <li>- Création des emplois,</li> <li>- Amélioration de la valeur fertilisante des effluents,</li> <li>- Diminution des nuisances olfactives,</li> </ul> <p>Ce projet est né à la suite d'une étude de faisabilité menée par l'ex Communauté de Communes du Haut Livradois sur le secteur de Fournois puis réorienté vers celui de Bertignat profitant d'un contexte collectif agricole favorable.</p> <p>Dans l'objectif d'initier la transition énergétique locale et de diversifier les sources d'énergie renouvelables, la CC s'associe à la réalisation de ce projet.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>Depuis plusieurs années, une réflexion est menée sur la faisabilité d'une unité de méthanisation agricole sur le secteur du Haut Livradois. La communauté de communes est accompagnée dans cette réflexion par Chadasaygas – Méthajoule, entreprise spécialisée dans le développement de nouveaux systèmes énergétiques territoriaux.</p> <p>Aujourd'hui, le projet est organisé autour d'un collectif d'agriculteurs constitué notamment de 2 CUMA locales existantes (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) : la CUMA de Bertignat et celle de Pont de David.</p> <p>Jusqu'à mi 2020, le projet consistait en la construction d'un méthaniseur sur la commune de Bertignat. Une fois transformé, le bio méthane aurait été transporté (via des camions) sur un site d'injection situé à proximité du réseau de gaz (sur la ZAC de la Masse) à Ambert. Le point d'injection aurait été mis à disposition par ALF.</p> <p>Aujourd'hui, le projet évolue, la localisation du méthaniseur va peut-être se rapprocher du réseau de GRTGaz situé dans la vallée de la Dore entre Vertolaye et le nord de la commune d'Ambert. Une injection directe du gaz produit par le méthaniseur, dans la canalisation, permettrait effectivement d'améliorer sa rentabilité.</p> <p>A ce jour, l'entreprise Chadasaygas-Méthajoule est en phase de consolidation des apports en matière afin d'assurer les volumes minimums nécessaires au fonctionnement de l'unité et en recherche d'une nouvelle opportunité foncière, accompagnée par la CC. Selon sur quelle commune le foncier sera identifié, il pourra s'avérer nécessaire de faire évoluer le document d'urbanisme en place (PLU/Carte Communale). Il faudra alors déposer une "Déclaration de projet" auprès des services instructeurs de l'Etat (qui impliquerait un délai supplémentaire au projet).</p> <p>Caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de gaz (lissée sur l'année) : environ 200 Nm<sup>3</sup>/h</li> <li>- Volume traité : entre 15 et 20 000 t d'apport /an</li> <li>- Nombre d'exploitations agricoles intégrées dans le projet : environ une trentaine (de taille et production variée)</li> <li>- Gisement composé de fumiers bovin, ovin et volaille et de déchets verts issus notamment des déchetteries.</li> </ul> <p>Les apports en fumiers seront faits par les agriculteurs situés dans un rayon de 15km autour du méthaniseur. Les déchets verts collectés dans les déchetteries de la CC compléteront aussi ces apports (en relation avec le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) porté par le VALTOM)</p> <p>Une station de bioGNV devrait être développée pour fournir du carburant à des véhicules adaptés (cf. fiche action MO10 "Développer l'usage du Gaz Naturel pour Véhicules")</p> <p>Si une nouvelle localisation est trouvée en 2021, la construction des installations pourrait débuter dans le courant de l'été 2022.</p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement des acteurs à moyen et long terme Capacité à trouver un terrain en propriété et/ou une valorisation énergétique dans le réseau de gaz naturel est possible					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Production annuelle de gaz Volume annuel traité					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<p><b>Incidences positives :</b> La méthanisation permettra de réduire la production de déchets d'origine agricole.</p> <p><b>Incidences négatives :</b> La création d'un méthaniseur pourra être à l'origine de nuisances environnementales notamment olfactives. Le site sera susceptible d'engendrer la création d'une atmosphère explosive, compte tenu des propriétés inflammables du gaz.</p> <p><b>Remarques :</b> La réglementation des ICPE s'appliquera pour la création de la station méthaniseur. L'installation devra également se conformer aux normes ATEX (cf MO 9).</p> <p><b>Mesures d'évitement :</b> Veiller à bien mettre en place un système de traitement des odeurs et réfléchir au positionnement du méthaniseur par rapport aux habitations. Mettre en place une étude d'intégration paysagère des systèmes pour éviter les impacts. Réaliser une étude écologique d'accompagnement des travaux dans le cadre d'une implantation en zone naturelle.</p> <p><b>Mesures de compensation :</b> si l'unité est créée sur des espaces naturels, il faudra prévoir des zones de compensation de ces espaces.</p>					
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'énergie, du développement durable, de l'agriculture et de la forêt					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service Agriculture et Forêt : Marie-Laure LABOURE					
LOCALISATION		Vallée de la Dore, le long de la conduite de gaz naturel					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Délai de 14 mois de construction, Dépôt du PC et du dossier ICPE					
COUT DE L'OPERATION		Investissement de l'ordre de 5.3 millions d'euros					
TYPES DE DEPENSES		Investissement					
PARTENAIRES FINANCIERS		Société Chadasaygas – Méthajoule, Agriculteurs, CC ALF, ADEME, FEDER, Région (20% de subvention)					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Société Chadasaygas – Méthajoule					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	*						
<b>Action ENE3</b>		<b>Soutenir le développement d'unités collectives de méthanisation agricole</b>					
<b>Lien avec le projet de territoire</b>		<b>F51 : Produire de l'énergie localement</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Le biogaz se dégage naturellement de la décomposition hors oxygène des matières organiques dans les sols et le rumen des vaches. Ce biogaz renferme 50 à 70 % de méthane (c'est le gaz naturel utilisé pour se chauffer, cuisiner, produire de l'électricité...). Aujourd'hui l'activité alimentaire (humains et animaux d'élevage) dégage environ 60 % de la pollution méthane d'origine anthropique dans l'atmosphère, de plus le méthane est très impactant vis-à-vis de la couche d'ozone.</p> <p>Sur Ambert Livradois Forez, le contexte agricole orienté essentiellement vers l'élevage est propice à la valorisation énergétique des déchets d'exploitation (fumiers). La présence du réseau de gaz naturel dans la Vallée de la Dore jusqu'à Ambert est une réelle opportunité pour la valorisation de l'énergie produite.</p> <p>Face à ce constat, la Communauté de communes encouragera le développement d'unités de méthanisation collectives dans l'objectif notamment de valoriser la biomasse et diversifier les sources d'énergies renouvelables locales.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>La Communauté de communes souhaite favoriser le développement de nouveaux méthaniseurs collectifs sur son territoire. Pour cela les actions envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de groupes d'agriculteurs moteurs (via les référents agricoles, élus et commissions ad hoc, partenaires etc)</li> <li>- Réalisation d'une étude d'opportunité sur les gisements sur tout le territoire de la CC visant à identifier des secteurs et groupes d'exploitations propices à la création d'unités de méthanisation</li> <li>- Réalisation d'étude(s) de faisabilité des projets envisagés.</li> </ul> <p>La Communauté de communes n'accompagnera que les projets utilisant les déchets d'exploitation (déjections animales et résidus de récoltes) et non des cultures spécifiques destinées à la production d'énergie.</p>							
<b>Indicateurs de suivi (objectif)</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
			++			++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre de secteurs étudiés Nombre de projets lancés					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		IDEM ENE2					
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'énergie et du développement durable Vice Président en charge de l'Agriculture-Forêt					
AGENT REFERENT ALF		Service Agriculture et Forêt Service Energie Développement Durable					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2023-2027					
COUT DE L'OPERATION		Etude de faisabilité : 20 000€ TTC (pour 1 étude) Temps d'agents					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES FINANCIERS		Département, Région, ADEME					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHMÉ, Chambre d'agriculture					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
PARTENAIRES IDENTIFIÉS (Niveau 2)		ADIL, ADUHME, COFOR, PNRLF, Maison de la Forêt et du Bois					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x		x	x		
Action ENE4		Encourager le chauffage au bois-énergie					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Le territoire dispose d'une importante ressource forestière. Bien que le bois énergie soit la principale énergie produite sur le territoire, le recours aux combustibles fossiles représente 46% de la consommation énergétique finale du territoire. Les solutions de chauffage se limitent alors pour beaucoup au fioul, au propane et à l'électricité. Les moyens mis en oeuvre par la collectivité ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer sur les avantages de l'énergie bois</li> <li>- développer le chauffage au bois</li> </ul>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>1) Actions auprès des propriétaires privés (occupants et bailleurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- abonder les aides du PIG départemental</li> <li>- accorder des aides spécifiques "bois-énergie" dans le cadre d'une OPAH RU</li> </ul> <p>Cette action est liée à la fiche action HAB3 "Permettre la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire".</p> <p>2) Actions auprès des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Editer et diffuser une plaquette de communication à l'attention des collectivités sur la base de retours d'expériences</li> <li>- Programme Chaleur Livradois Forez : contractualisation avec l'ADEME pour encourager le développement des énergies renouvelables thermiques. Cf action ADM3 "Animer le programme Chaleur Livradois Forez"</li> </ul> <p>3) Actions auprès des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener une enquête auprès des entreprises du territoire pour connaître leurs moyens de chauffage de leurs locaux, avoir des retours d'expériences et dégager les freins et leviers de la conversion au bois énergie ;</li> <li>- Sensibiliser les entreprises du territoire, notamment via la diffusion d'une plaquette de communication sur les avantages du bois énergie et les aides financières existantes ;</li> <li>- Organiser des visites de chaufferies d'entreprises ;</li> <li>- Organiser des visites d'entreprises pour découvrir la filière bois énergie locale.</li> </ul>							
<b>Lien avec le projet de territoire</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE	Communication Etre en capacité de répondre à la demande : Enveloppes restreintes/fermées/plafonnées						
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)	Nombre de conversion énergies fossiles/bois énergie effectuées chaque année Pourcentage de bâtiments publics chauffés intégralement au bois						
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES	Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.						
ELU REFERENT	Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable Vice Président en charge de l'habitat						
AGENT REFERENT ALF	Responsable du service énergie et développement durable : Edith ALLARD Responsable du service habitat et urbanisme : Elodie Chantegrel						
LOCALISATION	Territoire d'Ambert Livradois Forez						
CALENDRIER DE L'OPERATION	6 ans du PCAET						
COUT DE L'OPERATION							
TYPES DE DEPENSES	INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT						
PARTENAIRES FINANCIERS	ANAH, Communes de l'OPAH RU, ADEME, CD, CR						
PARTENAIRES TECHNIQUES	ADUHME, ADIL, PNRLF						

MAITRE D'OUVRAGE		CC Ambert Livradois Forez				
PARTENAIRES IDENTIFIES (Niveau 2)		Développeurs : ABO WIND (secteur St Clément de Valorgues), SAEML Energies du Haut-Livradois, PNRLF				
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire	
		x				
Action ENES		Œuvrer pour le développement de l'énergie éolienne				
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement				
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>						
<p>Le territoire du Parc Naturel Régional Livradois Forez, et plus précisément celui d'Ambert Livradois Forez, présente plusieurs secteurs favorables au développement de l'énergie éolienne. Les territoires se sont saisis de la question par le passé en déterminant des Zones de Développement Eolien sur une partie des secteurs exploitables. Des sociétés d'économies mixtes ont par la suite été créées afin d'intégrer des développeurs dans ces projets identifiés de Saint Clément de Valorgue et du secteur du Haut-Livradois. Toutefois, aujourd'hui, ces projets, confrontés à d'importantes contraintes techniques, administratives et environnementales, sont à l'arrêt.</p>						
<b>Description détaillée de l'action</b>						
<p>1) Pour les projets non aboutis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le lien avec les porteurs de projets</li> <li>- Identifier les contraintes à l'occasion de rencontres multi acteurs</li> <li>- Etudier la possibilité de lever les contraintes</li> <li>- Se positionner sur la poursuite ou l'abandon définitif de ces projets</li> </ul> <p>2) Effectuer une veille juridique sur l'éolien dans le but de lever les contraintes et de faire émerger de nouveaux projets.</p>						
<b>Lien avec le projet de territoire</b>						
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial
+++	++	++	++	++	++	+++
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Volonté territoriale forte Oppositions				
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Projets relancés				
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.				
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable				
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable				
LOCALISATION		Saint Clément de Valorgue Secteur Haut-Livradois				
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans PCAET				
COUT DE L'OPERATION		0 (temps d'agents)				
TYPES DE DEPENSES		Sans objet				
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF, DDT, Sous préfecture, Armée de l'air				
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet				

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF					
PARTENAIRES IDENTIFIES (Niveau 2)		Aduhme, ADIL_PNRFL					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
<b>Action ENE6</b>		<b>Sensibiliser, informer et accompagner les propriétaires privés et publics dans leurs choix de production d'énergie renouvelable</b>					
<b>Lien avec le projet de territoire</b>		<b>F51 : Produire de l'énergie localement F54 : Lutter contre la précarité énergétique</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez a choisi de s'engager fortement pour la transition énergétique. En effet, elle ambitionne de diviser par deux les consommations énergétiques finales sur son territoire et de les couvrir par des énergies renouvelables d'ici 2050. La consommation énergétique finale totale des 58 communes d'Ambert Livradois Forez, tous secteurs confondus, s'élève à 824 GWh/an (Source : OREGES, 2017). Plus concrètement, celle-ci correspond à 1 489 605 allers-retours Ambert-Paris en voiture, soit un aller-retour par habitant et par semaine.</p> <p>46% de cette consommation provient de combustibles fossiles à savoir les produits pétroliers et le gaz naturel. Près d'un tiers de la consommation finale totale est par ailleurs issue des énergies d'origines renouvelables thermiques et correspondent à 236 GWh/an (ENRt). En parallèle, la production d'énergie renouvelable primaire globale est de 308 GWh/an dont la principale énergie produite est le bois-énergie avec 264 GWh/an soit près de 86%.</p> <p>Dans ce cadre, ALF souhaite mener une action à destination des particuliers, des entreprises et des administrations publiques, en vue d'augmenter la part de production d'énergie renouvelable (ENR) sur le territoire et faciliter le passage à l'acte des propriétaires privés et publics via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une diffusion d'informations documentées sur les différentes sources d'énergies renouvelables,</li> <li>- un accompagnement d'aide à la décision et dans les démarches administratives</li> </ul>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Sensibiliser les propriétaires privés et publics aux énergies renouvelables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'événements "retours d'expériences" via des exemples concrets rapportés directement par des personnes du territoire : visite/découverte de l'installation, témoignage sur les difficultés rencontrées, les avantages et inconvénients de l'installation, l'accompagnement administratif et technique, les éventuelles aides financières perçues...</li> <li>- Réalisation d'animations/de conférences</li> <li>- Prêt d'expositions d'informations et de sensibilisation</li> </ul> <p><b>2) Conseiller et accompagner les propriétaires dans leurs démarches de travaux :</b></p> <p>2.1) Pour les propriétaires privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du Guichet Unique Commerce et Habitat à Ambert accueillant les professionnels de l'habitat (cf fiche action HAB1) : assistance téléphonique et permanences techniques</li> <li>1. Informations sur le coût et le fonctionnement des différentes installations d'ENR, comparaison des points forts et des points faibles des ENR par rapport aux énergies fossiles (retour sur investissement + diminution d'émissions de GES) ;</li> <li>2. Informations sur les aides financières éventuelles pour chacune de ces ENR sur la durée de vie des projets ;</li> <li>- Outils d'aide à la décision pour l'énergie solaire : Solaire 63, Cadastre solaire du PNRFL (dédié aux toitures de plus de 100m<sup>2</sup>)</li> </ul> <p>2.2) Pour les propriétaires publics (cf. fiches actions ENE1 et ADM4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite du Programme Chaleur Livradois Forez pour les collectivités</li> <li>- Déploiement du dispositif Solaire Dôme</li> <li>- Accompagnement dans le cadre du Conseil en énergie partagé</li> </ul> <p><b>3) Communiquer sur les énergies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à l'élaboration de documents de communication sur les diverses énergies renouvelables : solaire thermique et PV, bois énergie, géothermie</li> <li>- Diffusion des documents de communication via la presse, internet, des lettres d'informations, de l'affichage et distribution des supports papiers dans les commerces, les établissements publics (mairies, MSAP).</li> <li>- Porter à connaissance les outils existants (Solaire 63, Cadastre solaire du PNRFL) ou en cours de développement, ainsi que les initiatives locales (SCIC Toi et Toits, SAS Beta Energie, ...)</li> </ul>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
*			***				
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Communication visible Capacité financière (enveloppes fermées) et technique (pérennité des postes)					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre d'installations par typologie d'énergie renouvelable Nombre de personnes sensibilisées et conseillées au sein de la maison de l'habitat à Ambert Nombre de lecteurs des divers supports de communication présents sur internet (sites internet, réseaux sociaux) Nombre d'animations réalisées					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<p><b>Incidences positives :</b> Le développement des ENR permettra de limiter l'utilisation du chauffage et donc la consommation des ressources naturelles du territoire utilisées pour répondre aux besoins des citoyens du territoire.</p> <p><b>Incidences négatives :</b> Le développement des ENR peut avoir un impact sur les perceptions paysagères ou sur les milieux naturels.</p> <p><b>Mesures d'évitement :</b> Veiller à une intégration paysagère des systèmes de production ENR. Implanter des dispositifs en dehors des zones écologiquement sensibles.</p>					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable					
AGENT REFERENT ALF		Vice-Président en charge de l'habitat Service énergie et développement durable Responsable du service habitat et urbanisme					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Les 6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Coût des permanences et des adhésions (240 000€ ADUHME, 30 000€ ADIL + animation OPAH RU et PIG)					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADIL, ADUHME, Département, CCL, TVLF					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME, Conseil Départemental, ADUHME, ADIL					